

**RÈGLEMENT NUMÉRO 264 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACHAT DU  
TERRAIN SITUÉ DANS LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA  
CONSTRUCTION D'UN CENTRE RÉGIONAL DE COMPOSTAGE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame **Danie Deschênes** lors de la séance du conseil tenue le 23 avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

CONSIDÉRANT QU'une modification au règlement concernant la quote-part (Article 5) est apportée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Daniel Martel**, appuyé par monsieur **François Pleau** et résolu :

qu'un règlement portant le numéro 264 soit adopté et qu'il soit statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à acheter un terrain situé à Coteau-du Lac.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 13 089 146 \$ incluant les taxes nettes pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 13 089 146 \$ incluant les taxes nettes sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé d'établir une quote-part pour chacune des municipalités locales. La quote-part est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population de l'année précédente.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire  
Directrice du greffe et greffière-trésorière

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 21 mai 2025.

Entrée en vigueur le \_\_\_\_\_.

ANNEXE



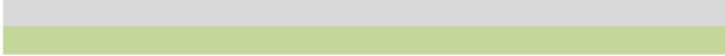
Tableau synthèse du budget des coûts pour l'achat du terrain situé dans la ville de Coteau-du-Lac pour  
l'aménagement et la construction d'un centre régional de compostage

Description des coûts	
Acquisition terrain	12 467 338 \$
<b>Total avant taxes</b>	<b>12 467 338 \$</b>
Taxe nette (TVQ 4,875 %)	621 808 \$
<b>Total au net</b>	<b>13 089 146 \$</b>
<b>GRAND TOTAL À FINANCER</b>	<b>13 089 146 \$</b>

Préparé en date du 15 mai 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Rivest".

Par Marie-Hélène Rivest, notaire  
directeur du greffe et greffière-trésorière



T  
N  
E  
M  
E  
L  
G  
É  
R